



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SÉANCE

Séance du 19 mai 2025 à 20 heures 30 minutes
Salle Marianne

Présents : M. BOURGEOIS Eric, M. HOGNON Olivier, Mme LACROIX Tiphaine, Mme PARMENTELOT Sabine, Mme PENAZZI Catherine, M. ROUYER Hervé, M. ROUYER Mathieu, Mme WLODARCZYK Rachel

Procuration : M. CLAUS Johan donne pouvoir à Mme LACROIX Tiphaine

Absente : Mme BASTIEN Lydia

Excusé : M. CLAUS Johan

Secrétaire de séance : M. HOGNON Olivier

Président de séance : Mme PARMENTELOT Sabine

1 - Désignation d'un secrétaire de séance

Olivier Hognon est désigné secrétaire de séance.

2 - Approbation du procès-verbal de la séance du 14 avril 2025

Le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 14 avril 2025.

3 - Demande de remboursement de parts sociales auprès de la Caisse d'Épargne - DCM 13-2025

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune a terminé en décembre 2024 le remboursement de l'emprunt contracté en 2004 auprès de la Caisse d'Épargne pour le financement des travaux de réfection du pont sur le Rupt-de-Mad. L'acquisition de 180 parts sociales pour un montant de 3 596 € avait précédé la souscription de cet emprunt (délibération du Conseil municipal du 29 mars 2000).

Le Maire propose au Conseil de solliciter le remboursement de ces parts sociales car plus aucun emprunt n'est détenu dans cet établissement bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de solliciter le remboursement de la totalité des parts sociales détenues auprès de la Caisse d'Épargne et d'autoriser le Maire à signer la proposition de rachat de la Caisse d'Épargne Grand Est Europe ainsi que tous les documents s'y rapportant. Ces éléments ne sont qu'informels et n'engagent en rien la Caisse d'Épargne.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Demande de remboursement de parts sociales auprès du Crédit Agricole - DCM 14-2025

Le Maire rappelle au Conseil que la Commune a terminé en septembre 2016 le remboursement de l'emprunt contracté en 2011 auprès du Crédit agricole de Lorraine pour l'achat du tracteur communal et en 2019 le prêt relais accordé pour la réhabilitation de la mairie et de la salle polyvalente. La Commune détient auprès de cet établissement bancaire 100 parts sociales. Le Maire propose au Conseil de solliciter le remboursement de ces parts sociales.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de solliciter le remboursement de la totalité des parts sociales détenues auprès du Crédit agricole et d'autoriser le Maire à signer la proposition de rachat du Crédit agricole ainsi que tous les documents s'y rapportant. Ces éléments ne sont qu'informels et n'engagent en rien le Crédit agricole de Lorraine.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Régularisation d'une erreur de conversion francs-euros - DCM 15-2025

Par la délibération n°14-2025, la Commune demande le remboursement des parts sociales détenues au Crédit agricole de Lorraine. La somme correspondant à ces parts sociales comporte une erreur d'arrondi commise lors du passage du franc à l'euro. Il convient de régulariser la situation par une opération d'ordre non-budgétaire enregistrée par le comptable public qui consistera à mouvementer les comptes de la manière suivante :

- Débit de 0,01 € au compte 1068
- Crédit de 0,01 € au compte 272

La passation de cette écriture de régularisation contribuera à améliorer la sincérité des comptes de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte que le Maire signe tous les documents permettant la régularisation de cette erreur.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Groupement de commandes dédié aux défibrillateurs - DCM 16-2025

Le Maire expose au Conseil que le groupement de commande établi par la Communauté de Communes Mad et Moselle et les Communes volontaires qui a permis l'acquisition d'un défibrillateur cardiaque est arrivé à échéance. Il convient donc de renouveler l'adhésion d'Euvezin à ce groupement de commande et au nouveau marché groupé pour l'acquisition et l'installation des DAE, la maintenance curative et préventive ainsi que les formations destinées au personnel communal et aux usagers pour l'utilisation des DAE.

Le Maire présente la nouvelle convention constitutive de ce nouveau groupement de commande dont le coordonnateur reste la Communauté de Communes Mad et Moselle qui sera chargée de la préparation, de la passation et de l'exécution du groupement de commande, de la définition des besoins jusqu'à la bonne réalisation des prestations.

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour les prestations « défibrillateurs » ainsi que tout document relatif aux prestations afférentes.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Expérimentation 100% PAV - DCM 17-2025

Le Maire rappelle au Conseil qu'Euvezin va prochainement accueillir des points d'apport volontaire (PAV) pour les biodéchets selon l'obligation légale qui s'impose aux Communes.

Il présente le projet de la Communauté de Communes Mad et Moselle qui souhaite expérimenter la solution « 100% PAV » au 1^{er} janvier 2026. Cela consisterait, si au moins 1/5^{ème} du territoire est volontaire, en la mise en place de conteneurs pour les emballages, le verre et les ordures ménagères. La conséquence serait le retrait des bacs individuels pour l'ensemble des habitants et la suppression des tournées de collecte des poubelles et des sacs de tri. Les usagers auraient accès aux conteneurs grâce à un badge qui permettrait le maintien d'une redevance incitative avantageuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte d'inscrire la Commune d'Euvezin dans l'expérimentation 100 % PAV pour tous les déchets au 1^{er} janvier 2026.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Remboursement de la caution au locataire du logement communal du 8 rue du Pont - DCM 18-2025

Le Maire informe le Conseil du départ de M. Philippe Moranzoni, locataire du logement communal sis 8 rue du Pont, le 5 mai 2025. Il rappelle l'état passable des lieux à l'entrée en jouissance du locataire en 2007 comme en témoigne l'état des lieux établi. Ce logement nécessite à présent d'importants travaux de rénovation énergétique avant remise en location.

Le Maire propose au Conseil de restituer la caution de 1 080 € à M. Philippe Moranzoni.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte cette proposition et charge le Maire de son exécution.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 - Subvention 2025 au CCAS - DCM 19-2025

Afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale d'avoir le budget nécessaire à son fonctionnement, le Maire propose que la Commune lui octroie une subvention de 2 400 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'allouer une subvention de 2 400 € au CCAS pour l'année 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 - Subventions 2025 aux associations - DCM 20-2025

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal accorde les subventions suivantes pour l'année 2025 pour un total de 2 000 € :

Amicale du personnel communal et intercommunal Mad et Moselle	100 €
GST-Club de foot de Thiaucourt	100 €
ADMR des 3 Vallées	100 €
SSIAD du Val de Lorraine	100 €
Foyer Rural d'Essey et Maizerais	100 €
Association Les Euv'zinzins	1500 €

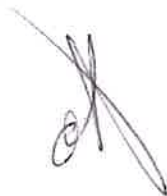
VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Informations et questions diverses

- Projet éolien de Jaulny : le Maire signale au Conseil avoir participé à la réunion du 2 avril qui a présenté l'avancement du projet.
- Plan Communal de Sauvegarde : le Maire a participé à la réunion d'information organisée par la Préfecture sur le PCS dont la Commune d'Euvezin pourrait utilement se doter.
- Travaux au terrain de sport : l'entreprise ALS a remis un devis d'un montant de 17 000 € pour son nivellement. Ce coût important fait renoncer au projet.
- Logement communal du 8 rue du Pont : les Conseillers ont visité les lieux à l'issue de la réunion suite au départ du locataire. Un programme de travaux de rénovation comprenant la remise aux normes de l'électricité et l'isolation des combles doit être établi. Le Maire va solliciter des devis qui seront présentés lors de la prochaine séance du Conseil prévue le 30 juin.

Le Secrétaire de séance,

Olivier HOGNON



Fait à EUVEZIN

Le Maire,



Sabine PARMENTÉLOT